



Lubrizol



Lubrizol France
& Incendie du 26 septembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- 1- À propos de Lubrizol France et du site de Rouen
- 2- À quoi servent les produits fabriqués par Lubrizol ?
- 3- Incendie du 26 septembre 2019
- 4- Le « vrai-faux » de Lubrizol
- 5- Analyses et études environnementales

1

À PROPOS DE LUBRIZOL FRANCE ET DU SITE DE ROUEN

Depuis 1954, Lubrizol France fournit des lubrifiants et des additifs pour les huiles moteurs et autres fluides de transport, des additifs et fluides pour les lubrifiants industriels et des additifs pour l'essence et le carburant diesel.

Avec ses 3 sites de production basés à Rouen, au Havre et à Mournex, Lubrizol France est la principale filiale étrangère du Groupe Lubrizol Corporation et est un des premiers exportateurs de Normandie. Le site industriel de Rouen accueille également une grande partie des services supports européens (Supply Chain dont Centre Clients Europe, Achats, Finance et Informatique), ainsi que le siège de Lubrizol Holdings France et de celui de Lubrizol Advanced Materials France.

Lubrizol France en chiffres (avant incendie et Covid-19)

- Contribution de Lubrizol en taxes, impôts : **70 millions d'euros par an.**
- Emplois : **2200 directs**, indirects et induits. 400 salariés sur le site de Rouen.
- Investissements annuels : près de **50 millions d'euros dont plus de 25% pour la sécurité.**
- Heures de formation : 21 000 heures en moyenne par an dont **9350 heures** de formation HSSE.

Isabelle Striga est présidente de Lubrizol France,

Lionel Jauseau est directeur général de Lubrizol France.

2

À QUOI SERVENT LES PRODUITS FABRIQUÉS PAR LUBRIZOL ?

L'activité de Lubrizol est la fabrication d'additifs pour tout type de lubrifiants utilisés principalement dans les moteurs des véhicules individuels et des transports en commun.

Cinq domaines d'activités les utilisent :

- Les huiles moteurs essence et diesel
- Les lubrifiants pour engrenages et boîtes de vitesse
- Les fluides de transmissions automatiques
- Les lubrifiants industriels
- Les véhicules électriques et hybrides

Plus de la moitié des véhicules en circulation aujourd'hui dans le monde utilisent des produits Lubrizol.

Qu'est-ce que la lubrification ?

Tous les mécanismes sont soumis à des contraintes liées à la température, la vitesse, la charge ou l'environnement, qui les endommagent au fur et à mesure du temps. La lubrification est plus complexe que la simple application d'un peu d'huile sur les parties mobiles d'un mécanisme. Si lubrifier c'est effectivement permettre le mouvement, c'est aussi protéger les pièces et les composants des effets néfastes des contraintes et préserver les caractéristiques lubrifiantes des fluides.

Les additifs

Lubrizol est un acteur important dans la réduction des émissions de CO₂ : les additifs, scientifiquement mélangés, sont ajoutés aux huiles de base pour accroître et garantir dans le temps leurs qualités lubrifiantes, améliorer le rendement des machines et des véhicules, augmenter leur durée de vie et réduire la fréquence des vidanges. Ils permettent également de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de faciliter l'usage des bio-carburants.

Quelques rappels

- Le 26 septembre 2019, un incendie – dont les causes et l'origine sont aujourd'hui inconnues – a détruit les zones de stockage et les entrepôts de Lubrizol et de NL Logistique. Le site industriel permettant la production n'a pas été atteint.
- La répartition des surfaces incendiées est d'environ 60% chez Lubrizol et 40% chez NL Logistique. Cette surface représente environ 11 000 m² pour Lubrizol.
- Les sapeurs-pompiers ont mis environ 12 heures à éteindre l'incendie qui n'a fait aucune victime ni dégât matériel à l'extérieur du site.
- Les produits qui ont brûlé chez Lubrizol sont des hydrocarbures, c'est-à-dire des produits finis, des lubrifiants pour l'automobile qui se retrouvent dans les moteurs.
- Chez Lubrizol, l'incendie a d'abord touché une zone de stockage d'huile moteur dans une zone sans activité au moment de l'incendie.
- L'incendie a touché des bouteilles de gaz naturel servant de carburant aux chariots élévateurs. Ces bouteilles ont détoné en étant touchées par les flammes.
- En septembre 2020 : 265 000 résultats d'analyses (air, eau, sol, etc...) sont connus et n'ont révélé aucun dépassement de seuil. Les prélèvements permettant les analyses ont commencé dès le début de l'incendie.
- Le 25 octobre 2019 : Mise en place, dans une démarche volontaire, des fonds de solidarité pour l'indemnisation des agriculteurs, commerçants, entreprises et collectivités. La quasi-totalité des dossiers a été traitée à ce jour.
- Redémarrage d'une partie de l'activité mi-décembre 2019 pour les unités mélanges : production simple qui consiste à mélanger de l'huile avec des additifs, sans réaction chimique.
- Redémarrage de l'activité des dispersants mi-juillet 2020 qui consiste en des opérations, très classiques. Les dispersants sont des composants absolument essentiels de tout lubrifiant, leur fonction principale est d'empêcher les sédiments de se déposer et de boucher les boîtes de vitesse, les conduits des moteurs etc...
- Le redémarrage partiel des activités s'est accompagné, malgré le haut niveau de sécurité déjà atteint, de mesures et d'équipement complémentaires dans le domaine de la sécurité incendie.

- La sécurité est dans l'ADN de l'entreprise et une préoccupation constante pour Lubrizol qui a investi 100 millions d'euros sur ces dix dernières années pour la sécurité, sur le site de Rouen uniquement. Le site était conforme à la réglementation à la date du 26 septembre 2019.
- Nettoyage du bassin au bois, des quais et du dessous des quais. Cette darse avait été préalablement équipée avec du matériel du plan Polmar pour recueillir une partie des eaux de l'incendie afin d'éviter toute pollution de la Seine.

- **La zone incendiée a été traitée en 3 étapes :**
 - D'octobre 2019 à janvier 2020 : traitement des fûts dits sensibles dans une tente pressurisée pour éviter l'émission d'odeurs.
 - De mars à avril 2020 : nettoyage et déblaiement des voiries.
 - D'avril à septembre 2020 : mise en place d'un film isolant et déblaiement des décombres des bâtiments A4 et A5.
- Le 3 septembre 2020, s'est terminée l'étape majeure des travaux de nettoyage et de déblaiement de la zone incendiée avec l'évacuation en centre de traitement des derniers fûts. La zone qui avait été incendiée, va être totalement repensée, avec notamment, la mise en place d'un espace végétalisé.

4

LE « VRAI-FAUX » DE LUBRIZOL

D'innombrables fausses informations ont été diffusées ou reprises dans les médias depuis le 26 septembre 2019, en voici quelques exemples :

« Jeudi 26 septembre 2019, un incendie se déclare la nuit dans l'usine Lubrizol à Rouen »



C'est faux : comme il s'agit d'un incendie qui a détruit des entrepôts de deux entreprises (Lubrizol et NL Logistique), rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que l'incendie s'est déclaré au sein de l'usine Lubrizol. L'enquête est toujours en cours.

« ... L'usine chimique qui a complètement été dévastée il y a quelques semaines à Rouen... »



C'est faux : l'usine Lubrizol n'a pas été « dévastée » par l'incendie. Seule sa zone de stockage a été affectée, soit 10% de la surface du site. Aucune unité de production n'a été détruite par l'incendie.

« Les mémoires sont encore marquées par la violente explosion qui a retenti dans la nuit du 26 septembre... »



C'est faux : l'incendie du 26 septembre n'est pas consécutif d'une quelconque explosion. C'est au contraire les très fortes chaleurs de cet incendie qui ont conduit, par la suite, à des ruptures de fûts et de bouteilles de gaz de 12 kg. Il s'agit des bouteilles des gaz utilisées pour le fonctionnement des chariots élévateurs.

« Lubrizol n'avait pas suffisamment de capacités d'eau en réserve pour éteindre l'incendie du 26 septembre ».



C'est faux : Lubrizol disposait de réserves d'eau incendie permettant de combattre un incendie sur son seul site dans les conditions de débit et de durée imposées par la réglementation, Mais le 26 septembre, Lubrizol et les sapeurs-pompiers ont dû utiliser leurs propres réserves pour combattre également l'incendie de NL Logistique, qui ne disposait d'aucune réserve incendie propre. Les réserves d'eau ont donc servi à éteindre deux incendies.

“Les eaux usées de l'incendie ont « provoqué une pollution du fleuve »”.



C'est faux : il ne s'agit pas des eaux usées mais des eaux d'extinction du feu. De plus, il n'y a pas eu de pollution de la Seine, car les rejets ont été contenus dans une darse « le bassin aux bois ». Il s'agit d'un bassin à trois côtés qui sert à l'amarrage des bateaux. Le 4^e côté ayant été fermé par le matériel utilisé dans le cadre du plan Polmar. Le bassin ayant donc été totalement fermé, il n'y a pas eu de pollution de la Seine. La nappe surnageante a été retirée dès la fin du mois d'octobre. Le protocole de nettoyage a été élaboré avec l'appui du Cèdre et validé par les autorités, un nettoyage qualifié d'exemplaire par plusieurs associations environnementales.

« C'est une partie de la Normandie, des Hauts-de-France et de la Belgique qui ont reçu des molécules toxiques, dont des perturbateurs endocriniens et des cancérogènes. »



C'est faux : les milliers de résultats d'analyses (environ 265 000 à ce jour) de l'air, des sols et des végétaux ainsi que les denrées animales et humaines attestent l'absence d'éléments toxiques liés à l'incendie. En revanche, des pollutions historiques ont été, par endroits, mises en évidence sur les échantillons à 30 cm sous le sol. De plus, une étude diligentée par le gouvernement belge a montré que le nuage dû à l'incendie n'a eu aucun impact sur la Wallonie.

Au 18 octobre 2019, toutes les restrictions sanitaires ont été levées sur avis de l'ANSES qui a confirmé que tous les prélèvements étaient conformes. Une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses a été lancée en 2020 en particulier dans des fermes sentinelles qui avaient participé à la première phase.

« On a appris qu'il y avait bien quelque 50 tonnes de produits chlorés... »



C'est faux : il n'y avait aucun produit chloré sur le site de Lubrizol dans les espaces de stockage qui ont été impactés par l'incendie du 26 septembre. La liste des produits ayant brûlé et leurs fiches de données de sécurité ont été mises à disposition sur le site de la préfecture.

« Il y a des dioxines aujourd'hui qu'on ne connaît même pas, qui ont peut-être été formées par l'effet cocktail ».



C'est faux : pour explication, dans les produits de Lubrizol sur le site et dans les espaces de stockage qui ont été impactés par l'incendie du 26 septembre, il n'y a aucun précurseur chloré, ni chlore organique, seules ces substances pouvant produire de la dioxine. Par conséquent, l'incendie n'a pas produit de dioxines. Rappelons que la liste des produits ayant brûlé et leurs fiches de données de sécurité ont été mises à disposition sur le site de la préfecture.

« Lubrizol a eu l'obligation de mettre en place une force d'intervention rapide et s'est engagée à investir 20 millions d'euros ». Elle n'a « pas pensé à associer les riverains ». Lubrizol est « une entreprise voyou, qui ne respecte pas ses obligations, qui méprise la population locale ». Ségolène Royal ancienne ministre



C'est faux : les 20 millions d'euros promis et plus ont bien été investis depuis 2013 dans le renforcement de la sécurité du site rouennais de Lubrizol. Les riverains sont associés et informés des démarches entreprises par Lubrizol et ce, via un comité de riverains qui se réunit plusieurs fois par an et qui existe depuis 1997, soit plus de vingt ans ! Par ailleurs, Lubrizol est engagé depuis longtemps dans son soutien à une vingtaine de structures ou d'événements locaux, d'ordre sportifs, culturels, associatifs ou environnementaux. Enfin, Lubrizol a fait le choix après l'incendie du

26 septembre de ne pas recourir au chômage partiel et de maintenir l'intégralité des salaires de ses employés, loin de tout comportement « voyou ».

« La relance de la production ne pourra pas être envisagée avant le nettoyage complet des 3 hectares ravagés par l'incendie »



C'est faux : ce ne sont pas 3 hectares mais une surface d'un peu plus d'un hectare qui a été atteinte par l'incendie côté Lubrizol. Par ailleurs, l'incendie a affecté en premier lieu une zone de stockage de produits finis destinés à la vente, conditionnés en fûts. Il n'y a donc pas de liens – ni géographique, ni technique – entre, d'un côté, l'incendie du 26 septembre et, de l'autre, les unités de production qui, encore une fois, n'ont pas été détruites par l'incendie.

« Les habitants de Rouen se souviennent de la fumée âpre stagnant au-dessus de leur ville, de l'eau noire sortant des robinets... »



C'est faux : l'eau potable a fait l'objet d'un suivi très fin par les autorités sanitaires et sa qualité n'a jamais été contestée à la suite de l'incendie du 26 septembre. L'eau noire des robinets chez un particulier n'a donc rien à voir avec l'incendie.

« Lubrizol n'a pas respecté les règles d'exploitation de son usine et n'a pas pris les mesures pour éviter la propagation de l'incendie ».



C'est faux : il n'est, à ce jour, pas démontré que d'éventuels non-respects de la réglementation seraient la cause de l'incendie ou de sa propagation. De plus, l'origine de l'incendie n'est toujours pas déterminée.

« Un rapport d'assurance révèle que Lubrizol avait parfaitement connaissance des risques qui pesaient sur ses installations et des mesures à prendre pour éviter l'incendie... »



C'est faux : comme l'a expliqué le représentant de FM Global lors de son audition au Sénat, cet assureur est, exclusivement, centré sur les risques liés aux biens c'est-à-dire liés à la perte de produits ou d'exploitation et réalise donc des évaluations sur le risque de perte des outils de production. Ces évaluations sont centrées sur les opportunités de réduction progressive de risque de perte de l'outil de production et d'interruption de l'activité et ne sont pas centrées sur les risques concernant la santé humaine, la sécurité ou l'environnement.

Ces recommandations identifient les opportunités d'amélioration et ne portent pas sur les exigences réglementaires.

Lubrizol dispose en outre de très nombreux rapports d'audits et d'inspections émanant de différents experts (DREAL, audit interne, audits clients, assureurs etc.). Ces rapports formulent des préconisations dont la mise en œuvre est, ensuite, sélectionnée en

fonction de la probabilité de survenue d'un événement.

Ce principe du calcul des probabilités est fondamental dans un site Seveso. Chaque année des projets prioritaires sont donc sélectionnés pour lesquels entre 8 et 10 millions d'Euros sont investis annuellement.

Par conséquent, Lubrizol a suivi certaines préconisations prioritaires émanant de ces expertises y compris celles de l'assureur (comme par exemple ne pas stocker des conteneurs dits IBC à l'intérieur d'un entrepôt mais à l'extérieur). Il est donc facile, après un événement, de « prédire » que l'événement pouvait se produire et qu'il aurait été plus pertinent de sélectionner la prévention de cet événement plutôt qu'un autre.

« Lubrizol n'a pas tenu compte des recommandations des services de l'Etat après les mises en demeure » ... « L'entreprise a failli en ne se mettant pas en conformité ... l'assureur lui-même avait souligné des problèmes en termes de dangerosité ... »



C'est faux : Lubrizol a constamment mis en œuvre les préconisations formulées par les services de l'Etat. Ses installations et dispositifs de lutte contre l'incendie répondent pleinement aux exigences fixées par son arrêté d'exploitation et par la réglementation en vigueur. La commission d'enquête du Sénat a d'ailleurs souligné que les axes d'amélioration proposés par l'assureur de Lubrizol ne peuvent être assimilés à des manquements à la réglementation des sites Seveso seuil haut. Par ailleurs, et en investissant environ 10 millions d'euros chaque année dans la sûreté, la sécurité et l'hygiène, Lubrizol met en œuvre les différentes recommandations pouvant émaner d'audits, de rapports et d'inspection, qu'il s'agisse d'expertises internes, de clients, d'auditeurs, d'assureurs ou des services de l'Etat. Généralement, les améliorations apportées et les travaux effectués sur site s'effectuent dans le temps selon un calendrier pour des questions évidentes de priorité, d'organisation du travail, de planification et de cohérence dans l'exécution des actions.

« NL LOGISTIQUE où étaient entreposées 4500 tonnes de produits appartenant à Lubrizol ».



C'est faux : seulement 1690 tonnes de produits appartenant à Lubrizol étaient stockées chez NL Logistique. Il s'agissait de produits finis.

« Cette mise en examen va dans le sens de la série d'irrégularités constatées dans cette usine depuis 2013 »



C'est faux : il n'y a aucun lien entre l'évènement « Odeur » de 2013 et l'incendie de 2019. Cette allégation est non seulement erronée mais nuit à la présomption d'innocence. Rappelons la vocation d'une « mise en examen » qui n'a d'autre but que d'examiner le dossier pour savoir si une infraction a été commise. Le statut de « mise en examen » va permettre justement d'exercer l'ensemble des moyens de défense afin de démontrer que la société a pleinement respecté ses obligations d'exploitant d'une installation classée.

« Des échantillons servant à faire des analyses ont été perdus, tandis que d'autres sont inexploitable » :



Les prélèvements de sol effectués dans les Hauts de France ayant été détruits fortuitement par le laboratoire missionné par NL Logistique ont été depuis refaits et bien été analysés. Les résultats issus de l'analyse de prélèvements de sols et de végétaux de 111 communes de Seine-Maritime plus proches du lieu de l'incendie ont tous été réalisés à partir des échantillons initialement prélevés. Ces résultats ont été annoncés à la réunion du comité de transparence et de dialogue du 5 juin 2020. Ces résultats sont donc tous exploitables et compréhensibles. Une étude de l'interprétation de l'état des milieux tenant compte de la totalité des résultats sols et végétaux a été remise à l'administration, concluant à une absence d'impact pouvant être en lien avec l'incendie et mettant en évidence des pollutions historiques sur le territoire.

« Des femmes allaitantes à quelques km de l'usine ont constaté des altérations dans leur lait »



C'est faux : la ministre de la santé, lors de son audition à l'Assemblée Nationale en janvier 2020 a été très claire sur le sujet du lait maternel : « Les résultats d'analyse montrent qu'il s'agit d'un bruit de fond qui est observé à Rouen avant l'incendie, mais également dans d'autres villes de France » et elle ajoute : « Les traces d'hydrocarbures ont été retrouvées dans le lait de huit femmes qui résidaient à Dijon ou à Lille ».

Il n'y a donc pas de lien direct entre les traces d'hydrocarbures et l'incendie du 26 septembre 2019.

« Les tests ont été faits en m² alors que toutes les normes pour mesurer les polluants sont en m³ : on s'est arrangés pour qu'il n'y ait pas de norme »



C'est faux : dès les premières heures de l'incendie, les pompiers, Atmo Normandie et l'INERIS ont mis en place un réseau de mesures volumiques pour évaluer les substances rejetées sous le nuage. Ces analyses volumiques ont été effectuées via des Canisters (les résultats sont exprimés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et ont été complétées par des analyses surfaciques via des lingettes (résultats exprimés en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ ou en $\mu\text{g}/\text{m}^2$).

Les analyses surfaciques, contrairement aux analyses volumiques, sont un moyen rapide pour identifier les traces de substances sur une surface et n'ont pas vocation à être utilisées à des fins d'études sanitaires. En revanche, les valeurs sanitaires atmosphériques exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sont disponibles à cette fin.

« Ils (sous-traitants) ne connaissent pas ce qu'il y a dans les bidons... »



C'est faux : pour ce qui concerne Lubrizol, les personnes en charge du conditionnement des produits en fûts sont formées. Elles en connaissent

les risques : point éclair, pictogrammes de dangers, précautions à prendre pour la manipulation. Elles connaissent donc la conduite à tenir en cas d'épandage ou autre incident.

« L'appel massif à la sous-traitance et à l'externalisation des tâches a contribué à diluer les responsabilités sur le suivi des produits et la bonne formation des personnels »



C'est faux : Lubrizol fait appel à des partenaires spécialisés depuis plus de 20 ans, lesquels sont aussi bien formés en matière de sécurité que les employés Lubrizol. En l'occurrence, le feu a été visible dans les premières minutes dans une zone non exploitée, la nuit, et les équipes de Lubrizol sont intervenues immédiatement, ont fait les bons gestes et ont pris les bonnes décisions.

« Les problèmes à Lubrizol sont toujours là avec le toit amianté toujours présent »



C'est faux : pour ce qui concerne Lubrizol, 743 analyses ont été réalisées depuis fin septembre autour de la zone incendiée et sur tout le site de Lubrizol. Sur l'ensemble de ces analyses, aucune fibre d'amiante n'a été détectée. Par ailleurs, l'éventuelle amiante présente dans certaines toitures est encapsulée dans le fibrociment et n'est donc pas friable. Le démantèlement de la toiture est réalisé selon un protocole strict, par une entreprise accréditée, spécialisée en la matière et rompue à cet exercice, qui a été validé par l'inspection du travail et sous le contrôle des services de l'Etat.

« Les boues et résidus d'hydrocarbures et de produits cancérigènes qui sont toujours sur place »



C'est faux : près de 265 000 résultats d'analyses de l'air, de l'eau, de terre, de végétaux etc. sont disponibles à ce jour et aucun dépassement de seuil réglementaire n'a été relevé. Par ailleurs, pour information, la zone incendiée a été totalement déblayée et nettoyée en septembre 2020.

« Concernant les fonds de solidarité, le manque de transparence est marquant : Des personnes interrogées décrivent des bizarreries dans le processus d'indemnisation en lien avec Exetech, invoquant un système opaque et à la tête du client... »



C'est faux : la vocation de ces fonds repose sur le principe de solidarité en ce sens qu'ils ont pour objet de venir en aide rapidement aux agriculteurs, commerces etc..., sans attendre l'issue d'un procès déterminant les causes et les responsabilités associées au sinistre.

Le processus d'aide mis en place avec le cabinet Exetech est réalisé par des experts qualifiés qui appliquent des barèmes connus, appropriés à chaque situation et en fonction des justificatifs fournis.

5

ANALYSES ET ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Quels sont les produits qui ont brûlé ?

Comme cela est compréhensible, des questions ont été émises portant sur la composition des produits Lubrizol qui ont brûlé dans l'incendie. Lubrizol a mené une évaluation poussée de tous les matériaux qui ont brûlé, y compris de ceux présents à l'état de traces.

Les produits qui ont brûlé sont des composés ou des ingrédients entrant dans la fabrication des huiles de lubrification des voitures, camions et machines industrielles.

Éléments avec lesquels nous vivons au quotidien

Durant un feu de cette ampleur, les produits sont convertis en leur forme élémentaire ou en leur forme oxydée. La Préfecture a publié une liste des produits Lubrizol impactés par le feu sur les sites de Lubrizol et de Normandie Logistique. Ce graphique représente l'ensemble des éléments présents dans les produits Lubrizol impactés. Tous ces éléments sont de ceux que nous mangeons, respirons et touchons quotidiennement en tant que consommateurs.

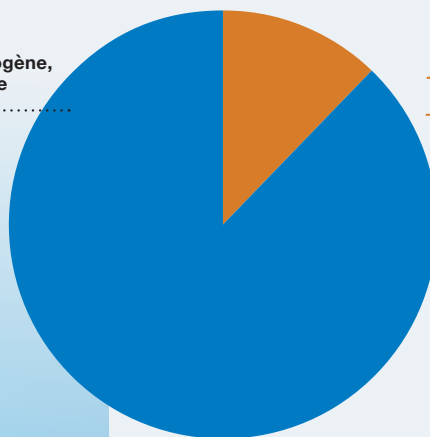
90%

de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote

Ces éléments sont constitutifs de notre environnement quotidien, y compris les sols et l'eau.



Ces éléments constitutifs du vivant entrent à 90% dans la composition des produits brûlés.



10%

Ces éléments sont communément présents dans les produits que nous utilisons au quotidien, y compris les produits d'hygiène corporelle, les aliments, les vitamines et la crème solaire.

Calcium**Phosphore****Soufre****Zinc****Ainsi que d'autres****à l'état de traces****(0,25 % collectivement)**

PAS

de métaux lourds : Aucun des produits Lubrizol impactés ne contient de métaux lourds, tel que du plomb.

de produits chlorés : Certains produits pourraient contenir des traces de chlore de l'ordre des ppm (parties par millions), mais nous ne pensons pas que la combustion de ces produits puisse émettre des teneurs élevées en dioxine dans l'air, le sol ou l'eau.

d'amiante dans l'air : Les analyses n'ont pas fait état d'amiante dans l'air.

Comme l'ont confirmé de nombreux organismes d'environnement et de santé reconnus, les produits issus de l'incendie du 26 septembre 2019 **ne présentent pas de risque pour la santé** humaine et animale à court-terme ou à long-terme.

PAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ OU L'ENVIRONNEMENT, TEL QUE CONFIRMÉ PAR:

Plus de **4000** prélèvements

Plus de **265 000** résultats d'analyses

Effectués par **39** laboratoires et organismes indépendants

Affirmé et confirmé par des laboratoires et organismes reconnus

39 organismes et laboratoires ont réalisé des analyses, dont:

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Laboratoire Agrolab
- Aquabio (Bureau d'étude expert en écologie aquatique)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Atmo Normandie
- Bureau Veritas
- Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)
- Laboratoire Eurofins
- Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)
- ... et encore beaucoup d'autres

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES ANALYSES DANS L'AIR, LES SOLS, L'EAU ET LES PRODUITS ALIMENTAIRES



Air

Environ 500 prélèvements effectués pendant la phase aiguë et les jours qui ont suivi, par les pompiers (SDIS), Atmo Normandie, l'INERIS. Des analyses spécifiques sur Monoxyde de Carbone, Dioxyde d'Azote, Dioxyde de Soufre, Composés Organiques Volatiles, Dioxines/Furanes, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Métaux traces, ...ont été réalisées.

CONCLUSION ► Aucune anomalie en lien avec l'incendie

« Les valeurs mesurées sont inférieures aux valeurs de références pour des expositions court terme; Il faut noter que les seuils de la littérature permettent d'écarter un effet dommageable sur la santé... »

: INERIS



Eau destinée à la consommation humaine

Environ 500 prélèvements et plus de 36 000 résultats d'analyses mandatés par l'ARS sur Composés Organiques Volatiles, Dioxines/Furanes, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Polychlorobiphényles, composés Perfluorés et les Métaux traces.

CONCLUSION ► Pas d'impact de l'incendie sur l'eau de consommation

« Les résultats obtenus confirment l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés. L'eau du robinet est propre à la consommation en Normandie : elle peut être consommée sans risque pour la santé. »

: Communiqué de presse de l'ARS du 22 octobre 2019



Eaux de surface et souterraines

Plus de 25 000 résultats d'analyses physico-chimiques et tests biologiques effectués par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Aquabio.

CONCLUSION ► Aucune anomalie, tous les résultats sont cohérents avec les analyses historiques

« Les concentrations mesurées ont été comparées, soit à des seuils réglementaires lorsqu'ils existent, soit aux concentrations historiques connues sur les 4 dernières années. Les dépassements observés à ces titres sont peu nombreux. [...] Les dépassements identifiés ne présentent pas de cohérence géographique significative, ni pour les eaux superficielles, ni pour les eaux souterraines. »

: Note de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie du 21 janvier 2020



Alimentation humaine et animale

Des centaines d'échantillons de lait, œufs, végétaux, fruits et nourriture pour animaux ont été analysés par les laboratoires gouvernementaux.

CONCLUSION ► Aucune anomalie liée à l'incendie

« Tous les résultats d'analyses obtenus jusqu'alors sont soit conformes aux seuils soit, s'il n'y a pas de seuils, au bruit de fond. »

: Comité de transparence et de dialogue du 5 juin 2020



La Seine

Environ 150 échantillons d'eau et de sédiments prélevés en amont et aval ainsi que dans la "Darse aux Bois" et réalisation de tests d'écotoxicité.

CONCLUSION ► Pas de toxicité en lien avec l'incendie

« L'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du suivi toxicologique des sédiments entre Rouen et Tancarville mis en place suite au déversement des eaux d'extinction dans le bassin de la Darse aux Bois, ne met pas en évidence une problématique toxicologique liée au sinistre « Lubrizol – Normandie Logistique » du 26 septembre 2019. »

: Toxem



Les Sols et Végétaux

Plus de 2 400 échantillons de sols et végétaux prélevés dans plus de 200 communes de Seine-Maritime et des Hauts de France ont été analysés et les résultats ont fait l'objet d'une Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM).

CONCLUSION ► Aucune anomalie liée à l'incendie, tous les résultats sont associés à des activités historiques

« Pas d'incompatibilité d'usage des milieux (pour les sols) [...]. L'IEM ne conclut pas à une imputabilité à l'incendie. Il n'y a pas d'incompatibilité d'usage liée à ces substances. »

: Comité de transparence et de dialogue du 5 juin 2020



Lait maternel

Du lait maternel prélevé chez des mamans de la région rouennaise a été analysé et comparé avec du lait maternel provenant d'autres villes.

CONCLUSION ► Aucun lien avec l'incendie

« Bruit de fond qui est observé à Rouen avant l'incendie mais également dans d'autres villes de France. »

: Agnès Buzyn, Ministre de la Santé, audition à l'Assemblée Nationale



Les Suies et Dioxines

Plusieurs échantillons de suies ont été prélevés dans les heures et jours qui ont suivi l'incendie. Les composés de la famille des polychlorodibenzo-dioxines ont été recherchés.

CONCLUSION ► Pas de dioxines provenant de l'incendie

« Les résultats de dioxines/furanes prélevés entre le 26 et 27 septembre 2019 sont faibles, globalement dans la fourchette de celles mesurées habituellement dans un 'blanc terrain'. »

: Atmo Normandie



Contact Presse :

Emmanuelle Maddocks

+33(0)2 35 58 14 52 - Emmanuelle.Maddocks@Lubrizol.com

france.lubrizol.com